

SEMINAIRE DES DOCTORANTS VADE-MECUM 2018-2019

Le *Séminaire des doctorants* (SDD) compte parmi les **activités obligatoires**¹ de la formation doctorale. L'année de son intervention, le **doctorant est tenu d'assister à l'ensemble des séances du séminaire**. Ce séminaire a pour vocation de rassembler les doctorants de l'ensemble des départements de philosophie de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Université de Lille pour leur permettre de faire état de leur recherche doctorale et d'en débattre avec leurs pairs. Le séminaire, qui s'adresse aux doctorants de **troisième année de thèse**, a lieu, à tour de rôle, à Bruxelles (Univ. Saint-Louis - Bruxelles et ULB), Liège (ULiège) Louvain-la-Neuve (UCL), Namur (UNamur) et Lille (Univ. de Lille 3). Ce séminaire est organisé de la façon suivante :

Chaque intervenant dispose d'une heure, à raison de **30 minutes** pour l'exposé, ensuite **10 minutes** consacrées à une première discussion avec le répondant et **20 minutes** aux échanges de questions et réponses.

L'exposé

Chaque orateur choisi un extrait de texte de **maximum 3 pages** qui constituera le support de l'exposé et de la discussion qui suivra. Il s'agit d'un **texte philosophique** que le doctorant estime **majeur** pour la thèse qu'il réalise et/ou qui a déclenché son travail doctoral.

15 jour avant son exposé, chaque intervenant envoie sous **forme pdf** ce document à **Denis Seron** (d.seron@uliege.be) ; celui-ci se chargera de le diffuser par e-mail à l'ensemble des

participants au séminaire. Il est également à la disposition des doctorants en cas de difficulté pour la conversion pdf ou l'envoi de leur texte.

L'objectif de l'exposé est tout à la fois (1) de contextualiser et de présenter le texte (enjeux, grandes articulations, etc.), mais aussi (2) d'indiquer son intérêt déterminant pour la recherche doctorale en cours, qu'il convient donc de présenter.

On attend un exposé **pédagogique** qui cherche à rendre accessible l'intérêt du document choisi **à la communauté philosophique dans son ensemble**. Le champ de la philosophie est vaste et diversifié et les intervenants ne s'adressent pas à un public de spécialistes (leur jury de thèse ou leur comité d'accompagnement, par exemple).

Lorsqu'il s'agit d'un extrait dont le texte original n'a pas été rédigé en français, le doctorant fournit tout à la fois le texte dans la langue d'origine et une traduction de référence.

Le répondant

À chaque exposé est associé **un répondant** chargé d'amorcer la discussion (10 minutes max. d'échange). Il s'agit pour celui-ci d'avoir lu de près l'extrait de texte choisi par l'orateur et d'être préparé à le discuter par le biais de l'une ou l'autre question (directement inspirée par le texte et/ou à la suite de l'exposé). Les répondants ne sont pas nécessairement des spécialistes du sujet. On attend de lui des questions sur les enjeux ou le contenu de l'extrait de texte et/ou sur l'articulation de celui-ci avec la recherche doctorale et/ou, enfin, sur la clarté de l'exposé.

Comme le président de séance, le répondant est un doctorant de troisième année ; cette fonction fait partie intégrante des prestations du doctorant de troisième année.

Le président

Des doctorants qui, dans la mesure du possible, ne présentent pas d'exposé dans la journée assureront chacun la **présidence** d'une demi-journée du séminaire.

Autres consignes

1. Les doctorants de troisième année sont invités à s'inscrire au programme au début du mois de septembre. Les inscriptions seront clôturées le **5 septembre, date limite** au-delà de laquelle aucune inscription ou désinscription ne sera plus admise, sauf dûment motivée. Une **date de passage** sera ensuite attribuée à chacun et **ne pourra être refusée que dans les cas de force majeure. Une fois les dates fixées, aucune ne pourra être modifiée.**

2. La langue du SDD est le français, mais les exposés peuvent exceptionnellement être présentés en anglais, à la condition expresse que le texte complet de l'intervention soit fourni à chaque participant au plus tard le jour du séminaire.

3. Le budget de l'Ecole doctorale (partie commune) doit permettre de couvrir les frais occasionnés, le cas échéant, aux doctorants qui interviennent (typiquement les frais de déplacement ; les demandes de remboursement doivent être accompagnées du titre de transport original).

4. Outre l'ensemble des doctorants, tout le personnel académique et scientifique des départements de philosophie de Lille et de la Fédération Wallonie-Bruxelles est invité à assister au séminaire. **La présence des promoteurs est tout particulièrement souhaitée à la séance où leur doctorant présente son exposé ;** à charge pour les doctorants d'insister en ce sens auprès de leur promoteur. La présence et **la participation à l'ensemble des journées est obligatoire pour tous les doctorants de troisième année¹ ; les**

doctorants ne peuvent se contenter de venir présenter leur communication mais doivent participer de manière active aux discussions qui suivent tous les exposés, du moins pour l'année où ils interviennent.

Site de l'École doctorale de Philosophie (ED1) :
<http://www.fnrs.be/site2/ed/ed1.htm>

Le comité scientifique de l'ED1.
Août 2018.

¹ Ce point ne concerne pas les doctorants de l'Université de Lille.